



REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON DANS LE
CIMETIERE COMMUNAL

**SECOND AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE
CONCESSION AU CIMETIERE DE MANZIAT**

Le Maire de la commune de MANZIAT (Ain) informe les descendants ou successeurs des personnes dont la liste est portée sur ce présent avis, qu'un second Procès-Verbal de constatation de concession funéraire en état d'abandon aura lieu le **lundi 18 mars 2019 à 10h15** au cimetière de MANZIAT, et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

LISTE DES CONCESSIONS DONT L'ETAT D'ABANDON SERA CONSTATE PAR PROCES-VERBAL

(Les dossiers sont consultables en Mairie au bureau de la police municipale)

CIMETIERE DE MANZIAT

Emplacement - Surface N° de concession	Concessionnaire	Date d'établissement de la concession
A 135 - 4m ² - N°06	Claudine BROYER	23/11/1884
A 142 - 4m ² - N° 07	Veuve FERRAND Jean	08/05/1885
B 057- 2m ² - N° 326	Pierre NILLON	25/04/1940
B 072 - 2m ² - inconnu	Inconnu	Inconnu - Acte de notoriété
B 185 - 2m ² - N° 234	Veuve JOLY	23/10/1930
B 192 - 4m ² - N° 403	Jean-Baptiste GOYARD	18/12/1952
C 106 - 4 m ² - N° 31	Veuve BOYAT Jeanne	27/04/1904
D 031 - 2m ² - inconnu	Inconnu	Inconnu - Acte de notoriété
D 057 - 2 m ² - 47	Marie-reine BENOIT	07/11/1907

Fait à MANZIAT, le mardi 05/02/2019

Le Maire,
Denis LARDET

